

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23183
---	--	----------------------------

SEANCE du : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Pascal GABILY – pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE – pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON – pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU – Directeur des services techniques



Adhésion au réseau RESAH (Centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers)

Il est proposé une adhésion au réseau RESAH. En application du code de la commande publique, les acheteurs peuvent recourir à des centrales d'achat. Créée en 2007, le RESAH est un groupement d'intérêt public national. Il est constitué d'une centrale d'achat au sens des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres et d'acquérir des fournitures ou services destinés aux acheteurs.

La centrale d'achat RESAH propose plus de 3.500 offres conclues avec 700 fournisseurs et relevant de 11 familles d'achat : médicaments, dispositifs médicaux, laboratoires, biomédical, équipements et services généraux, hôtellerie, bâtiments et énergie, transports et véhicules, informatique et prestations générales.

La ville de Bressuire souhaite mobiliser l'offre du RESAH notamment sur les thématiques télécoms et informatiques afin de réaliser des économies d'échelle et de diversifier ses sources d'approvisionnement.

L'accès aux prestations du RESAH est réservé aux adhérents de la centrale d'achat. Afin de pouvoir bénéficier de cette offre, une personne morale doit y adhérer. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 600 € pour les collectivités territoriales (ne relevant pas d'établissements médico-sociaux). La souscription de certains marchés publics ou accords-cadres peut faire l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent.

VU le code de la commande publique et notamment des articles L2113-2 à L2113-5,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ADHERER** à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour un montant annuel de 600 €,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat d'adhésion ou tout document y afférent, à régler la cotisation chaque année à la centrale d'achat du

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_182-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2023
 Date de réception préfecture : 21/11/2023

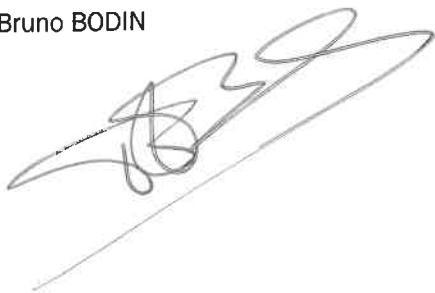
- RESAH,
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_182-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023